

avant la tenue des élections». (*Exclamations*)
Le ministre de la Défense nationale a fait les recommandations. Le gouvernement ne les a même pas examinées. Puis après les élections... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Pearson: La question n'a pas été examinée. Ne laissons pas ce genre d'intervention fausser les faits. Ensuite, monsieur l'Orateur, après les élections, il y a eu un conseil des ministres en juillet 1957, ce très important accord conjoint a été accepté avec le minimum de discussion, et le gouvernement actuel l'a toujours maintenu en vigueur depuis. Tels sont les faits. Si le gouvernement désire améliorer ses relations avec les États-Unis dans ce domaine, qu'il dise à nos voisins ce qu'il entend faire et ce qu'il ne fera pas.

Bien sûr, tout le monde sait—et des députés de toutes les parties de la Chambre l'ont répété—que le premier devoir d'un gouvernement canadien est de protéger les intérêts de notre pays. C'est sa raison d'être. Le gouvernement était naguère capable de protéger les intérêts du Canada sans querelles continuelles avec nos voisins. Le gouvernement semble avoir le don de froisser nos meilleurs amis.

Monsieur l'Orateur, nous pourrions peut-être demander au gouvernement s'il a l'intention de se servir comme cheval de bataille, pour les prochaines élections, du malheureux et regrettable impair commis par Washington. Le secrétaire d'État américain a offert des excuses, tout en signalant que la déclaration ne contenait que des vérités. Il a d'ailleurs invité le gouvernement du Canada à faire des mises au point au cas où il y aurait eu certaines faussetés. Le présent débat nous permettra peut-être d'apprendre si certaines corrections ont été apportées. L'indécision du gouvernement, son refus d'adopter une ligne de conduite en matière de défense, les excuses qu'il invoque pour justifier ses bourdes, sont la cause des ennuis qu'il a eus avec l'étranger. Je demande ici au gouvernement de ne pas faire de ce malheureux incident un ballon politique, je supplie le premier ministre de se rappeler les paroles qu'il a prononcées le 7 septembre 1957 au collège Dartmouth, à Hanover:

L'amitié profonde qui lie depuis si longtemps les États-Unis au Canada, ainsi que la concordance de leurs intérêts, nous permettent de dialoguer avec une sincérité que peu de pays peuvent se permettre.

Et le premier ministre a ajouté:

Nous nous parlons avec une franchise qui enrichit notre compréhension mutuelle, et nous épargne les malentendus qui ont empoisonné les rapports de nombre d'autres nations.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce ne sont pas les communiqués qui nous y aident.

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Pearson: Évitions dans cette enceinte tout ce qui pourrait gêner nos relations amicales, creuser des abîmes ou susciter des mésententes. Mais, monsieur l'Orateur, les questions de défense n'ont fait qu'inspirer en partie la motion de défiance que nous dirigeons contre le gouvernement, car notre action s'inspire de bien d'autres causes; j'aimerais en évoquer quelques-unes avant de terminer mon exposé, afin d'illustrer les tergiversations, l'indécision et le gâchis de la politique du gouvernement, incapable de faire montre de fermeté et de décision. Je songe particulièrement au chômage, problème crucial sur le plan humain. La sécurité de l'emploi...

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Une voix: Encore?

L'hon. M. Fleming: Eh oui, encore, car le Règlement a de nouveau été enfreint; la chose est pourtant claire.

Une voix: Lisez votre Règlement.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, après un exorde filandreuse, le chef de l'opposition (M. Pearson) s'est engagé dans un examen de notre programme de défense. Il est évident, toutefois, qu'il nous entretient actuellement de tout autre chose, puisqu'il s'agit maintenant du chômage. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que cela constitue une contravention au Règlement de la Chambre. Il a tenté de s'excuser de ce qu'il se prépare à faire cet après-midi en disant qu'à la fin de ses observations, il proposera un amendement assez extraordinaire. C'est un amendement que le chef de l'opposition a rédigé en des termes qui lui permettraient, de toute évidence, de contourner le Règlement de la Chambre et d'aborder un certain nombre de sujets. Au début de ses remarques, il a dit, alors que vous ne présidiez peut-être pas, monsieur l'Orateur, qu'il cherchait à formuler un grief au sujet de ce qu'il a appelé l'indécision du gouvernement. Il propose donc, selon la formule qu'il emploie, de traiter de ce sujet en appuyant ses propos d'exemples tirés d'un certain nombre de sujets.

Monsieur l'Orateur, si c'est là la nature de l'amendement qu'il proposera, il ne convient pas à une telle motion et ne peut, sous aucun prétexte, servir à cacher une infraction pure et simple au Règlement, selon lequel un député—et ce terme s'applique au député qui prend le premier la parole à l'égard d'une motion—doit parler sur un certain sujet. C'est exactement ce qu'on peut lire dans le commentaire 241 (2) de la quatrième édition de Beauchesne; il y est dit «un certain sujet». Il est possible, cela va de soi, de présenter des motions de ce genre,